

Convocation des Elus
le :
Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le:

ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 juillet 2021

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION AU BUREAU

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3211-2, L.5421-1, et R.5421-5,

Vu les statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine et notamment l'article 4.2,

Vu sa délibération n° 2021-EPI-CA-183 du 13 juillet 2021 relative à l'élection des membres du Bureau,

Vu le rapport de M. le Président de l'Etablissement public interdépartemental,

Considérant que dans un souci de bonne gestion de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts de Seine, il convient de donner délégation au Bureau dans les domaines ci-dessous détaillés,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : donne délégation au Bureau pour statuer sur l'ensemble des attributions du Conseil d'administration, à l'exception de celles visées aux articles L. 3312-1 et L. 1612-12 à L. 1612-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Etablissement public interdépartemental
Yvelines/Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
078-200062081-20210713-2021-EPI-CA-184-DE
Date de télétransmission : 15/07/2021
Date de réception préfecture : 15/07/2021